

## Compte-rendu de la 2<sup>ème</sup> Réunion Publique Informatrice sur le PADD du 28 Mars 2017 à 18h30 – Joigny

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Jovinién introduit la séance et remercie l'ensemble des participants de leur présence. Près d'une trentaine de personnes (habitants, élus et techniciens) assistent à cette réunion publique informative.

La parole est donnée au bureau d'études Perspectives, qui à l'aide d'un diaporama présente :

- Le contexte règlementaire du PADD ;
- Les thématiques qui ont été abordées avec les élus au cours des différentes réunions de travail préalable à la définition des objectifs pour les territoires ;

Puis, Monsieur le Président de la Communauté de Communes, avec l'appui du diaporama, présente les objectifs développés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

A l'issue de cette présentation, quelques questions ou observations sont exprimées :

- Un habitant indique qu'il semble y avoir une « coquille » dans le diagnostic (qu'il qualifie de très complet et très intéressant) puisque ce dernier fait état d'une zone d'activités économiques dédiée au commerce. Il s'agit d'un extrait d'un document ressource qui ne figure plus dans la dernière version du diagnostic mis à jour en suite au COPIL de présentation du diagnostic en Janvier , puisque cela ne fait plus partie des projets.
- Un habitant pose la question de la problématique des formations sur le territoire et demande s'il existe un schéma départemental des formations. Monsieur le Président indique que ce sujet dépasse les objectifs du PLUi, même si la communauté de communes est sensible à ce sujet. Elle a d'ailleurs mis en place un système de transports gratuit pour les personnes souhaitant suivre une formation et n'ayant pas les moyens de se déplacer.
- Une habitante souligne la fragilité du PLUi et des décisions prises par l'intercommunalité du fait de l'instabilité juridique en urbanisme notamment et dans d'autres secteurs aussi.
- Un élu indique que la fragilité du PLUi pourrait également être engagée par l'intervention antidémocratique de certains (habitants ou élus) qui écrivent des remarques non objectives et parfois infondées ou s'abstiennent au moment des votes alors que ce PLUi est très important pour l'avenir du territoire. Il souligne que, quel que soit l'entrave au bon déroulement de la réalisation de ce PLUi, cela peut coûter cher à la collectivité.
- Des habitants s'interrogent sur la prise en compte du risque ruissellement. Monsieur le président souligne que ce sujet très sensible a été pris en compte et qu'il sera traduit par l'inconstructibilité de certains espaces soumis à ce risque.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Jovinién remercie l'ensemble des participants et précise que la concertation a lieu tout au long de la procédure, et que d'autres réunions seront organisées. Il ajoute que les présentations de chaque réunion publique ainsi que des documents du PLUi et notamment le PADD présenté ce soir, sont mis à disposition pour consultation en mairie.

Le bureau d'études ajoute que chaque commune dispose également d'un cahier de concertation dans lequel les habitants peuvent exprimer leurs observations sur le PLUi.



**M. SORET Nicolas**  
Président de la Communauté  
de Communes du Jovinién

Ce compte-rendu servira dans le cadre de l'élaboration du bilan de la concertation.